

Réponse écrite à l'interpellation PSIG du 6 octobre 2021 « *La manifestation Swiss Classic British Car meeting a-t-elle encore sa place à Morges ?* »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Contexte

De par sa réputation régionale, cantonale, nationale voire internationale, la manifestation *Swiss Classic British Car Meeting* amène de nombreuses et nombreux visiteurs qui découvrent notre région et contribuent au développement touristique et à la belle image de Morges et son environnement. C'est une excellente opportunité pour tous les commerces y compris l'hôtellerie et la restauration de générer un complément de chiffre d'affaires (surtout en ces périodes difficiles et, par définition, de rester ouverts).

Selon le retour des hôtelières et hôteliers contactés, durant le weekend du *Swiss Classic British Car Meeting*, les hôtels étaient complets de vendredi à lundi matin. À savoir qu'en général, les taux d'occupation pour des nuitées le dimanche sont difficiles.

L'édition 2021 s'est déroulée dans un contexte très difficile. En effet, en raison de l'application des mesures COVID-19, la manifestation n'a pas pu s'organiser de la même manière que les années précédentes. Le périmètre de la manifestation a ainsi dû être fortement restreint et entouré de barrières, ce qui a impliqué une concentration géographique de la manifestation. Il faut également relever que peu d'événements similaires ont pu avoir lieu ces deux dernières années en raison de la pandémie, ce qui a incité nombre de collectionneuses et collectionneurs à se présenter à Morges. L'organisation s'est alors retrouvée victime de son succès et a été dépassée par l'ampleur des événements. Aucun incident sécuritaire particulier ne s'est produit le jour en question, ni aucune annonce de déprédations des terrains.

Il mérite de préciser encore que cette manifestation est à Morges depuis plus de 25 ans. Son organisation a toujours été exemplaire et la Municipalité regrette les débordements survenus cette année.

Cette interpellation pose les 4 questions suivantes :

- 1. Comment se fait-il qu'une telle manifestation qui génère nombre de nuisances à la fois d'ordre sécuritaire et environnement (bruit, pollution, ...) puisse encore prendre sa place ?**

Réponse :

Il s'agit d'une manifestation qui rencontre un franc succès de la part de la population et qui est accessible gratuitement par un nombreux public (env. 15'000 personnes) heureux de pouvoir contempler des véhicules historiques exceptionnels. De plus, cette manifestation contribue à soutenir fortement le tissu commerçant morgien. Elle répond aux attentes des hôteliers et restaurateurs, et également de Morges Région Tourisme. Le *Swiss Classic British Car Meeting* à Morges est la plus grande rencontre de ce genre en Europe hors sol Grande Bretagne.

Consciente des enjeux environnementaux liées aux manifestations, la Municipalité étudie cette problématique et réfléchit à sensibiliser les organisateur-rices à cette dimension. De plus, le Parc de l'Indépendance ne sera plus sollicité lors des prochaines éditions.

2. Une autorisation pour le stationnement en ville (hors des cases de stationnement) durant la nuit a-t-elle été délivrée, et si oui, selon quelles bases légales ou réglementaires ?

Réponse :

Le stationnement de véhicules hors des cases de stationnement peut être autorisé par le biais d'une décision municipale, dans le cadre des manifestations. Dans le cas présent, des zones autorisées avaient été définies sur deux secteurs.

3. Quelles ont été les mesures prises pour protéger les piéton·nes en particulier les enfants dans le Parc de l'Indépendance et autour de la place de jeux ?

Réponse :

Le plan de déploiement de la manifestation a fait l'objet d'une autorisation cantonale qui a été validée par l'État-major cantonal de conduite (EMCC). Les déplacements de véhicules dans le parc s'effectuaient uniquement pour entrer et sortir du périmètre, qui était sécurisé par des barrières.

Les véhicules se déplaçaient à l'allure du pas. Les soucis rencontrés aux abords de la place de jeux sont dus au surcroît de visiteuses et visiteurs de cette année. La Municipalité est consciente des inquiétudes soulevées et veillera à ce qu'une zone de tranquillité soit maintenue lors des prochaines éditions.

4. Est-ce qu'une taxe proportionnelle (au bruit, à la gêne, à l'usage accru du domaine public) a été prélevée et si oui, de quel montant et sur quelle base réglementaire ?

Réponse :

À l'instar d'autres manifestations, aucune taxe n'est perçue pour cet événement à but non lucratif et dont l'accès est gratuit.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021.

Réponse au Conseil communal en séance du 10 novembre 2021.